



# CONTRAT DE SAILLIE UN ETE AU PONTHOUAR

SAISON : 2022

**Vendeur :**

ECURIES DES LAYS  
St Hubert  
85230 SAINT GERVAIS  
0661682903 / 0615848073  
[ecuriesdeslays@hotmail.com](mailto:ecuriesdeslays@hotmail.com)

**Acheteur :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal Ville : .....  
Tel : .....  
Mail : .....  
Nom de la jument : .....  
N°SIRE : .....

**Conditions de vente**

L'Acheteur achète au Vendeur une saillie de Un été au Ponthouar aux conditions suivantes :

- En IAC aux Ecuries des Lays :**  
Réservation (Frais Techniques) : 150 Euros TTC+ 40 Euros par dose utilisée de 8 paillettes encaissable à la réservation.  
Solde : 350 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.  
  
 Les frais de pension sont de :  
 5 euros TTC/jours Ponette taille A et B       8 euros TTC/jours Ponette non suivée       10 euros TTC/jours Ponette suivée  
 10 euros TTC/jours Jument non suivée       12 euros TTC/jours Jument suivée  
  
 Les Ecuries des Lays se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident ou de mortalité.  
 Le suivi gynécologique sur place est assuré et facturé par la clinique Animéa (tarif sur demande).
- En IAC :**  
Réservation (Frais Techniques) : 220 Euros TTC encaissable à la réservation qui comprend l'envoi de 2 doses de 8 paillettes via Eurogen.  
Solde : 350 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.  
  
 - Nom Centre mise en place : .....  
 - Adresse Livraison de semence / Centre de mise en place : .....  
 - Nom du vétérinaire ou de l'inséminateur : .....  
 - Adresse du vétérinaire ou de l'inséminateur : .....  
  
 Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. L'utilisation des paillettes restantes pour une ou plusieurs juments supplémentaires est possible au tarif de 350 Euros la carte solde à poulain vivant.
- En IAC dans nos centres partenaires :**  
Réservation : 40 Euros TTC encaissable à la réservation qui comprend 1 dose de 8 paillettes Normes Eurogen.  
Solde : 350 Euros TTC encaissable à poulain vivant à 48h.

Lieu du centre partenaire à inscrire : .....

Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. L'utilisation des paillettes restantes peuvent être utilisées dans la saison pour une ou plusieurs juments supplémentaires est possible au tarif de 350 Euros la carte solde à poulain vivant.

*La réservation ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des règlements :*

- Paiement par chèque (réservation et solde) à l'ordre de : Ecuries des Lays.
- Paiement en virement pour la réservation et chèque pour le solde à l'ordre des Ecuries des Lays.
- Paiement sur le site internet.

Fait à ..... le ..... en deux exemplaires

L'Acheteur, (Porter à la main la mention « Lu et Approuvé »)

Le Vendeur,

85 SAINT-GERVAIS